

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
29 janvier 2016

Date d'affichage
29 janvier 2016

L'an deux mille seize, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Gérard FAUCONNET, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY, Patrick VANET.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.**

Représentés : **Catherine HAMEREL par Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN par Noémie GIROD, Siva MOUROUGANE par Dominique DETERM.**

Monsieur Jean-Claude PEROT a été nommé secrétaire

Objet : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CRMC**

N° de délibération : **2016_02_05_04**

Rapporteur : **Jean-Claude PEROT**

Le Centre de Rééducation Motrice de Champagne envisage de développer pour les jeunes de l'association des activités tournées vers l'extérieur, ainsi que des rencontres sportives.

A cet effet, Il souhaite acquérir des survêtements pour les jeunes du centre de rééducation et leurs accompagnateurs afin d'être identifiables lors des sorties (qu'elles soient sportives, éducatives et rééducatives).

Une subvention est sollicitée pour la fourniture des vêtements, ainsi que le flocage aux couleurs de l'association, dont la dépense s'élève à 650 €.

Le logo de la commune y sera apposé en tant que sponsor sur une partie voyante de l'équipement (manche ou poitrine).

Il est proposé de participer à la dépense à hauteur de 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la commission des finances du 26 janvier 2016 ;
OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros au Centre de Rééducation Motrice de Champagne.

Résultat du vote :

- Voix pour : 25
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

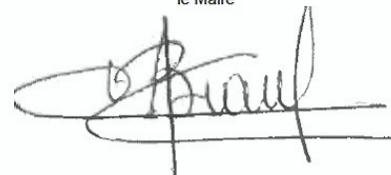
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 10/02/2016 à 11:12:34
Référence : bdf50b0863f3d73c336c4a91612e9888fafa1e3e |